



## Édition du vendredi 28 février 2020

**Le journal du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais**  
*Le journal le plus lu par la Direction !*

### LE CA DERRIÈRE NOUS !

Le Conseil d'administration du Cégep a adopté à l'unanimité la résolution du SEECO et de la Commission des études demandant au MEES de bien faire son travail lorsque vient le temps de réviser des programmes, ce qui implique, entre autres choses, une consultation des enseignantes et des enseignants. Nous espérons

maintenant que d'autres cégeps emboitent le pas et, surtout, que le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (le CNPEPT) fasse marche arrière sur son projet de fermeture de programmes. Nous en saurons plus en mars.

### LES CLOM : UNE INITIATIVE INQUIÉTANTE

Dans le cadre de la mesure 20 du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, le MEES a récemment lancé un appel de projets qui vise à développer l'offre de cours en ligne ouverts massivement (CLOM) pour « répondre à des besoins de formation à grande échelle. » Dans ce contexte, le Ministère a déterminé quatre thématiques pour lesquelles des CLOM seraient à leur avis pertinents :

- Profession enseignante au 21<sup>e</sup> siècle;
- Intelligence artificielle;
- Développer sa compétence numérique;
- Formation à distance.

---

**Cet appel se fait hors cadres et hors conventions collectives, priorisant quatre thématiques pour lesquelles ces CLOM semblent relever de la pensée magique.**

---

Nous soulignons à grands traits que cet appel se fait hors cadres et hors conventions collectives, priorisant quatre thématiques pour lesquelles ces CLOM semblent relever de la pensée magique. Cette initiative est inquiétante

pour plusieurs raisons, dont l'absence de consultation des instances où siègent les enseignantes et les enseignants, la reconnaissance de la propriété intellectuelle et l'intégration de tels cours dans la formation créditée, que ce soit au moyen de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ou autrement.

Rappelons qu'au conseil fédéral de la FNEEQ de mai 2019, nous avons adopté des positions sur la formation à distance, dont celle-ci : « Que le développement et l'offre de l'enseignement à distance soient encadrés et balisés nationalement et de manière décisionnelle selon des modalités prévoyant une large participation, paritaire, pour les enseignantes et les enseignants. »<sup>1</sup> Heureusement, la Direction générale a confirmé que le Cégep ne donnera pas suite à l'initiative. Nous garderons néanmoins l'œil ouvert sur ce que le MEES fera du dossier.

---

#### NOS ARTICLES

Résumé d'AG	p. 2-3
FAQ financement, allocation, utilisation	p. 4-5
Des nouvelles de nos négos	p.6
Lettre ouverte sur le Palmarès des cégeps	p.7

---

<sup>1</sup> Pour plus d'information : [https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL\\_CES\\_CF3\\_mai-2019.pdf](https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL_CES_CF3_mai-2019.pdf)

# Résumé de l'assemblée générale du 26 février 2020

## MOT DU PRÉSIDENT

Le président de l'Exécutif souhaite une bonne semaine de relâche à toutes et à tous ! Il rappelle aux membres qu'il faut aviser sa direction adjointe en cas de départ en voyage et demeurer disponible en tout temps par courriel.

Côté logistique des assemblées : pour s'inscrire au repas offert lors des AG, il faut s'assurer de le faire dans les délais, soit avant 16 h le lundi précédant l'AG. Le lien se désactive une fois cette heure passée. Si vous n'êtes pas inscrit, vous êtes néanmoins bienvenu à la rencontre !

## POLITIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'Assemblée a recommandé le projet de Politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable de la Direction en précisant : que la Direction favorise la réflexion auprès du personnel enseignant sur les stratégies d'enseignement qui, à leur tour, favoriseront la réflexion sur l'environnement (la Direction n'a pas le pouvoir d'imposer des stratégies aux enseignantes et aux enseignants); que l'on favorise les achats de produits recyclés et locaux; et que soit précisé que les membres du Comité de développement durable soient élus par le SEECO.

## SONDAGE SUR LA PRÉCARITÉ

Comme vous le savez, la précarité touche environ 47 % des membres du personnel au Cégep de l'Outaouais. C'est 7 % de plus que la moyenne nationale. Le Comité des précaires s'est donné comme mission de proposer des solutions à la partie patronale dans le but d'améliorer les conditions de travail des personnes en situation de précarité et à terme, de réduire le nombre de personnes vivant cette situation. Afin de proposer des solutions adéquates et adaptées à notre réalité, le Comité des précaires souhaite recueillir de l'information concernant votre expérience en lien avec le statut de précarité. Le personnel enseignant, permanent ou précaire, est invité à remplir un formulaire qui permettra d'évaluer certains éléments et de proposer des alternatives : [lien du formulaire ici](#).  
Merci de votre intérêt et de votre implication dans la création d'un milieu de travail digne de son personnel.

## ÉLECTIONS

**Comité sur l'accès à l'égalité** : Personne n'a manifesté son intérêt pour ce comité. Si le poste vous intéresse, merci de vous manifester lors de la prochaine AG.

**À venir à l'AG du 18 mars** : il y aura élections au Comité de sélection des projets pédagogiques (trois membres, dont un du CRT).

**Votre implication est appréciée, le SEECO vous remercie !**

## ENTENDU EN AG ...

**« La question est : qu'est-ce que la justice ? »**

**Conclusion d'un prof  
qui se sentait philosophe**

**« À qui la tarte ? À nous la tarte ! »**

**Un enthousiaste défenseur de la  
hausse des ressources au volet 2**

## ACCUEIL DES NOUVELLES ET DES NOUVEAUX MEMBRES

Les nouveaux visages du programme de Techniques juridiques : Caroline Montpetit, Annie Hallée, Marie-Josée Guillemette, Alexandre Goyette. Le SEECO leur souhaite la bienvenue !

## RÉPARTITION DU SALAIRE 2019-2020

En raison des aléas du calendrier, l'année 2019-2020 comporte 262 jours payés plutôt que 260. Puisque notre salaire annuel est habituellement divisé par 260, les ressources humaines nous auront payé deux jours de trop cette année et devront procéder à une correction salariale. Pour le personnel enseignant permanent, cette récupération se fera sur l'ensemble des payes de l'automne 2020. Pour le personnel non permanent, le contrat annuel de cette année se terminera le 12 août 2020 et celui de l'an prochain reprendra le 17 août 2020. Il y aura donc deux journées sans salaire dont il faudra tenir compte dans votre planification budgétaire.

## VOL DE DONNÉES AU MEES

Vous le savez sûrement déjà, des données personnelles ont été volées au Ministère, touchant potentiellement 360 000 membres enseignants de la province. Nous en savons peu pour l'instant, mais les personnes affectées devraient recevoir dans les prochains jours une lettre les informant des mesures à prendre et des ressources disponibles. Parmi ces ressources :

- Une ligne téléphonique : 1 877 644-4545
- Une page Web : <https://www.quebec.ca/education/vol-donnees-ministere-education-enseignement-superieur/>
- D'autres informations sont également disponibles dans le communiqué de presse du Ministère : [Lien](#)

L'équipe de la FNEEQ surveillera le dossier de près afin de défendre les droits et les intérêts de ses membres. Les membres du SEECO seront informés des développements dès que l'Exécutif en saura davantage.

SI LA VISION PATRONALE DE L'ÉDUCATION



## TIRAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les membres qui apportent tasse réutilisable et ustensiles lors de l'AG ont droit à un coupon de tirage. C'est **Catherine Diamond**, en Génie du bâtiment, qui a remporté le chandail SEECO de son choix !



## BILAN FINANCIER DU NOUVEAU TRÉSORIER

À la suite du départ de Linda Parenteau au poste de trésorière, l'Exécutif était tenu, selon nos statuts et règlements, de présenter à l'Assemblée un bilan financier. Tout balance ! Un gros merci à toutes les trésorières et tous les trésoriers des dernières années qui nous ont permis de garder des finances saines ! Et merci à Simon pour ce travail !



## CRÉATION ET FUSION DE DÉPARTEMENTS

L'Assemblée s'est prononcée en faveur de la création de deux nouveaux départements pour les disciplines Techniques juridiques et Technologies de l'architecture. Elle mandate donc ses représentantes et représentants de la CÉ, du CRT et du CA pour porter la parole de l'Assemblée quand cette question sera soulevée auprès des différentes instances. Il est également impératif de continuer à revendiquer du financement à la hausse pour le volet 2 (partie fixe et formule de répartition des ressources à la coordination).

## RÉVISION DES COMPOSANTES DU RÉGIME D'ASSURANCES

L'Assemblée a voté majoritairement en faveur d'un ajustement des tarifs liés aux modules A, B et C de nos assurances afin d'assurer une plus grande équité entre ces trois options dans le rapport tarification/services reçus. Un dépôt a été demandé avant de poursuivre la discussion sur d'autres facettes des ajustements proposés. Le débat devrait donc reprendre à la prochaine AG.

## PROCHAINE AG

Le 18 mars 2020 à Gabrielle-Roy

Il sera entre autres question de la **troisième vague de consultations** de la table sectorielle, qui portera sur les thèmes suivants :

- la tâche d'enseignement et son aménagement
- la consolidation et la transformation du réseau.

**Soyez-y!**



## SPÉCIAL FINANCEMENT, ALLOCATION, UTILISATION

Nous publions dans cette section les questions les plus fréquemment posées. En tout temps, vous pouvez avoir accès à la FAQ complète sur notre site : <http://www.seecofneeq.com/faq>

Cette FAQ a pour but de vulgariser le financement, l'allocation et l'utilisation des ressources enseignantes. En complément sur le sujet, nous vous invitons à consulter la présentation PowerPoint « F-A-U » ainsi que le calculateur de financement, disponibles dans la section « [documents](#) » de notre site web.

### Qu'est-ce que « l'enveloppe du E » ?

L'ensemble du budget de fonctionnement du cégep s'appelle FABRES. Le « E », c'est tout simplement la composante du budget qui est utilisée pour les allocations liées aux enseignantes et aux enseignants. Puisque le cégep est financé en fonction d'un nombre d'enseignants « équivalent temps complet » (ETC), ce budget a comme unité de mesure l'ETC.

### Quels sont les différents volets du E ?

- Volet 1 : activités inhérentes à l'enseignement
- Volet 2 : fonctions liées aux responsabilités collectives (coordination et développement des programmes)
- Volet 3 : perfectionnement et projets pédagogiques
- Colonne D : activités de programme, de perfectionnement disciplinaire et pédagogique, d'organisation des stages et des ateliers, d'amélioration de la réussite des étudiantes et étudiants, de transfert technologique, de recherche et d'insertion professionnelle.

### Quelles sont les composantes du financement du E ?

Chacun des volets est financé par une très petite partie fixe (variable d'un cégep à l'autre – établi dans la convention collective).

Pour le volet 1 s'ajoute un financement en fonction des inscriptions-cours. Il s'agit de la source majeure de financement du E (environ 90% du financement total du E). Ce financement est calculé selon le nombre de PES (période étudiant semaine) de chaque programme. Par exemple, un étudiant inscrit à un cours de 60 heures

(4 heures par semaine) vaut 4 PES. Les PES génèrent ensuite un certain nombre d'ETC, à l'aide des « droites de programmes ». Pour le volet 2 s'ajoute un financement équivalent à 1/18 du financement du volet 1.

### Quelle est la différence entre « financement », « allocation » et « utilisation » ?

- F : Ce qui est financé, principalement par les « droites de programmes »
- A : Ce qui est alloué pour répartir la tâche, par discipline.
- U : Ce qui est utilisé réellement, par discipline.

### Qu'est-ce qu'une « droite de programme » ?

Chaque programme (ainsi que la formation générale) est associé à une « droite de programme ».

Concrètement, il s'agit d'un graphique servant à établir le financement en fonction des PES (un graphique par programme). Si vous souhaitez visualiser les graphiques de financements et faire des calculs, un calculateur de financement, sous forme de fichier Excel, est disponible dans la section « [documents](#) » de notre site web.

### Quelle droite de programme est utilisée pour un cours contributif ?

Peu importe la discipline du cours contributif inscrit, c'est toujours le programme qui est important. Ainsi, un étudiant de génie civil inscrit à un cours de mathématiques est financé selon la droite de génie civil.

### Quelle droite de programme est utilisée pour un cours de la formation générale ou un cours complémentaire ?

La formation générale commune, la formation générale propre, la formation générale complémentaire ainsi que les cours de mise à niveau ont leurs propres droites de programmes.

### Comment les allocations pour chaque discipline sont-elles calculées ?

Une formule d'allocation permet de calculer l'allocation théorique dont aurait besoin une discipline pour faire sa répartition de tâche. Les paramètres principaux de la formule sont :

- Nombre maximum d'étudiants par groupe ( $N_{e_j}$ )
- Nombre d'heures de cours
- Prévision d'inscription des étudiants

### Quelle est la différence entre « allocation brute » et « allocation ajustée » ?

Puisque les calculs pour le financement estimé et l'allocation ne sont pas les mêmes, il faut procéder à un ajustement pour que le total des allocations corresponde au total du financement estimé. Pour ce faire, les allocations obtenues par la formule d'allocations sont donc habituellement réduites.

### Comment calcule-t-on l'utilisation ?

L'utilisation correspond à ce qui est réellement utilisé par la discipline :

- Contrat à temps plein (annuel) : 1,00 ETC
- Moins de 80 de CI :  
CI/80 ETC
- 80 et 85 de CI :  
1,00 ETC
- Plus de 85 de CI :  
1,XX ETC (« dépassement de CI »)

### Qu'est-ce que la surembauche ?

La surembauche correspond au nombre d'ETC utilisé en

trop par rapport au financement réel. Notre convention collective prévoit que la surembauche doit être épongée dans les années suivantes. C'est donc dire que les allocations sont moindres en période de surembauche, puisqu'il faut résorber la surembauche.

### Quelles sont les causes de la surembauche ?

Plusieurs raisons peuvent expliquer la surembauche.

En voici quelques-unes :

- Droite de programme pas assez généreuse
- Prévisions d'inscription des étudiants qui ne sont pas représentatives de la réalité (ouverture inutile de groupe)
- Programme non optimisé (allocation générée par la formule trop grande) :
  - Découpage des cours non optimisé (multiples préparations)
  - Nombres d'étudiants par groupe ( $N_{e_j \max}$ ) trop petits
  - CI/étudiant trop petite pour les stages à supervision indirecte ( $N_{e_{jk}}$ )
  - Seulement quelques étudiants forcent l'ouverture d'un groupe supplémentaire
  - Allocation pas assez élevée (trop d'ajustements nécessaires)
  - Répartition de la tâche au sein d'une discipline non optimisée

### Puis-je avoir un exemple d'application des notions utilisées dans cette FAQ ?

Un exemple est disponible dans la présentation PowerPoint « F-A-U » (voir section « [documents](#) » de notre site web).

*Cette FAQ a été réalisée afin de rendre plus accessible la compréhension de la Convention collective 2015–2020 Personnel enseignant FNEEQ (CSN), texte officiel qui constitue la véritable source de vos droits. Pour obtenir de plus amples renseignements et vous assurer du respect de vos droits, il est toujours recommandé d'entrer en contact, au besoin, avec l'un ou l'autre des membres du Comité exécutif du Syndicat.*

## RÉFLEXION SUR LES ACCOMPAGNEMENTS

Pourquoi être accompagné par une représentante ou un représentant syndical quand on est convoqué par la direction ? En plus d'être témoin, la représentante ou le représentant connaît vos droits et la jurisprudence : tous les membres de l'Exécutif ont entre 4 et 13 ans d'expérience! Cette personne peut également être d'un soutien inestimable dans un moment parfois émotif. N'hésitez pas à demander un accompagnement, l'Exécutif se fera un plaisir d'être là pour vous.

## DES NOUVELLES DE NOS NÉGOS et autres nouvelles locales

La formation continue : des droits à faire reconnaître !



### CNPEPT : Jacqueline LaCasse montre son appui à nos demandes

Lors des dernières réunions du CNPEPT, notre directrice des études Jacqueline LaCasse, qui est aussi représentante des DÉ des collègues au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (le CNPEPT), est intervenue pour faire valoir l'importance de faire des analyses de fonction plus poussées pour les programmes en cours de révision. Puisqu'on sait que le CNPEPT est tenté de bâcler les révisions de programmes, comme on l'a vu pour les programmes de gestion de commerces, de comptabilité et gestion, et de bureautique, ces interventions de notre directrice sont plus qu'appréciées!

## Lettre ouverte

# Les cégeps, un joyau du système d'éducation québécois

Des exemples récents dans l'actualité mettent en lumière la place malheureusement grandissante de la compétition entre nos établissements d'enseignement supérieur. Au sein même des 48 cégeps, cette tendance est trop souvent encouragée. Or, la décision de Québecor de reprendre une pratique existante dans le réseau scolaire – somme toute contestable – n'a rien à apporter au réseau des cégeps.

Nous, représentantes et représentants de la communauté collégiale, souhaitons exposer en quoi cette manœuvre nous apparaît contre-productive et réductrice.

### Regarder au bon endroit

Un palmarès dont l'évaluation est basée sur le taux de diplomation des programmes et des établissements sans prendre en considération les facteurs qui influencent le plus cette même réussite ne traduit pas toute la complexité de la question de la réussite au collégial. Pour bien mesurer cette notion, il faut tenir compte des différents profils sociodémographiques de la population étudiante et des défis que cela représente pour l'ensemble de la communauté : les étudiantes et les étudiants en situation de handicap, les étudiantes et les étudiants de première génération, les populations immigrantes en situation d'adaptation, les obligations parentales, les retours aux études... Cela dit, toute la communauté collégiale s'y consacre au quotidien; les initiatives en vue de rehausser la complétion des études sont nombreuses et en font même une particularité du réseau.

---

**Si s'atteler à augmenter le taux de réussite dans les cégeps est certes un objectif partagé, se limiter au taux de diplomation occulte de façon significative un pan important de l'idéal éducatif !**

---

Si s'atteler à augmenter le taux de réussite dans les cégeps est certes un objectif partagé, se limiter au taux de diplomation occulte de façon significative un pan important de l'idéal éducatif! Tout ce qui se rapporte à la diversité de l'offre de programmes, des champs d'implication possible, de même qu'au dynamisme de la vie de campus constitue autant de facteurs qui favorisent un parcours enrichissant, c'est-à-dire une réussite éducative et pas seulement scolaire.

Il est primordial d'exprimer à l'unisson que, sur le fond des choses, tous et toutes sont d'accord au sein de la communauté collégiale pour affirmer qu'il faut viser une réussite éducative qui soit globale.

### Viser la concertation plutôt que la compétition

Plus que jamais, il importe de miser sur une approche basée sur le principe de collégialité. Les cégeps sont conscients que leur force repose sur le travail en réseau. De plus en plus, les acteurs du réseau collégial appellent à une organisation des programmes davantage axée sur la concertation entre établissements. Tous et toutes s'entendent également pour la protection d'un diplôme d'études collégiales qui soit qualifiant et national, de même que pour le maintien d'une formation générale riche et commune. Le réseau des cégeps a d'ailleurs été construit sur

ce principe de la collaboration, dans la recherche de l'intérêt collectif permettant d'assurer l'accessibilité à des études supérieures de qualité, sans égard à la région et au milieu socioéconomique.

S'il reste du travail à faire pour atteindre cet idéal fixé il y a de cela plus de 50 ans, il nous apparaît évident qu'introduire un palmarès des établissements aura simplement pour effet de diviser et de nous éloigner de ces objectifs de collégialité et d'accessibilité qui nous sont chers.

S'ouvrir à une notion de la réussite qui inclut la diversité du cheminement étudiant constitue donc, selon nous, la clé pour le développement à son plein potentiel d'un réseau qui se veut un joyau du système d'éducation québécois.

À cet égard, classer l'inclassable ne sert personne.

Philippe Clément, Président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Lucie Piché, Présidente de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ), Caroline Quesnel, Présidente de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), Bernard Tremblay, Président-directeur général de la Fédération des cégeps

### **RAPPEL - DÉFI SANTÉ**

Nous invitons tous nos membres à prendre 10 secondes dans tous leurs cours pour rappeler aux étudiantes et aux étudiants que sont prévues plusieurs activités en lien avec le Défi Santé!

- Défi Santé tous les mardis midis entre 11h30 et 13h30 : au Café contraste de G.-R. et dans le hall d'entrée de F.-L.
- Recette de la semaine sur Omnivox et ce jusqu'au 27 mars.
- Grandes activités clés du Défi, dont le pound (19 mars à Gab – gratuit pour tous!) et Just Dance (24 mars sur les deux campus).



### **À NOUS LA PAROLE**

L'équipe du Plus-Mot vous invite à sortir de l'ombre et à prendre la parole dans votre journal syndical. Faites-nous parvenir vos articles, vos réflexions, vos opinions, vos caricatures, vos dessins, vos vidéos, vos liens ...

### **MANDAT DU PLUS-MOT**

Publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autres nous intéressant en tant qu'enseignants ou qui s'intéressent à l'enseignement. (AG 26 octobre 2016)

L'adresse où nous joindre en tout temps pour une question ou un accompagnement :

[seeco@cegepoutaouais.qc.ca](mailto:seeco@cegepoutaouais.qc.ca)

### **DÎNER POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES**

Pour souligner la Journée internationale des droits des femmes, tout le personnel du cégep est convié, femmes, hommes, personnes issues de la diversité de genre, à un dynamique dîner échange qui aura lieu le mercredi 11 mars prochain, au campus Félix Leclerc (F2305), de 11 h 30 à 13 h. Un dîner sera offert généreusement par votre syndicat. Le comité femmes élargi de cette année est heureux de recevoir deux intervenantes de la Maison Libère-Elles de Chelsea pour l'animation de la première activité de l'événement. La seconde activité impliquera des échanges touchant des enjeux importants de notre milieu collégial. Pour vous inscrire, vous devez cliquer le lien qui vous a été envoyé par courriel.



**BONNE  
RELÂCHE  
TOUT LE  
MONDE !**